



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 25/06/2026
Et
Publication ou notification du :
25/06/2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/06/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, Mme SHARPE Laura, M. TONNELIER Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BUIRON Alain à Mme PICARD Joëlle, Mme DANIELOU Cécile à M. QUÉNU Nicolas, M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme PICARD Joëlle

CM2026_43 - FIXATION D'UN TAUX HORAIRE UNIQUE DE MAIN D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose que ponctuellement la commune réalise des travaux dont la main d'œuvre est facturée. Il s'agit essentiellement d'élagage d'arbres non entretenus par les riverains. Jusqu'alors, le taux horaire correspondait à celui de l'agent qui réalisait la prestation.

Il est proposé de mettre en place un taux horaire unique de main d'œuvre qui pourrait être calculé comme suit :

Détermination du montant moyen :

- Coût total chargé des agents des services techniques constaté au 31/12/2025, soit 396 057,67 €
- Nombre d'heures travaillées au cours de l'année 2025 par les agents des services techniques, soit 13 266,55 h
- Le rapport en ces deux montants donne un coût moyen de 29,85 €, arrondi à 30 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** de fixer un taux horaire unique de main d'œuvre des services techniques à **30 €** pour 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Joëlle PICARD



A Bourron-Marlotte, le 24/06/2026

Le Maire,
Vitor VALENTE